

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AVIGNON UNIVERSITE
N°CA-2023-096**

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

ELECTION A LA PRESIDENCE D'AVIGNON UNIVERSITE

Le Conseil d'administration, en sa séance du 4 décembre 2023, sous la présidence de Madame Agnès VINET, doyenne d'âge des représentants élus des professeurs des universités et personnels assimilés du Conseil d'administration, non candidate à la présidence de l'établissement,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu les statuts d'Avignon Université, et notamment son article 12,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration d'Avignon Université, et notamment son article 7,
Vu l'arrêté n°2023-36-DAGAP portant organisation de l'élection à la présidence d'Avignon Université en date du 30 octobre 2023,
Vu l'appel à candidatures à la présidence d'Avignon Université transmis le 31 octobre 2023 aux unités de formation et de recherche et à l'Institut universitaire de technologie,
Vu la recevabilité de la candidature en date du 17 novembre 2023,
Vu le dépouillement en date du 4 décembre 2023,

Considérant qu'à l'issue de la présentation du programme du candidat et d'un débat avec les membres, il appartient au Conseil d'administration de procéder à l'élection à la présidence de l'université à la majorité absolue,

Considérant que le Conseil d'administration a délibéré à bulletin secret :

Résultats du vote :

Membres composant le conseil : 28
Membres présents (27) ou suppléés (1) : 28
Membres absents et non suppléés : 0
Nombre de votants : 28

Candidat : Monsieur Georges LINARES

- Pour28 voix
- Contre0 voix
- Bulletins blancs ou nuls0 voix

Monsieur Georges LINARES est élu, au premier tour, président d'Avignon Université.

Son mandat, d'une durée de quatre ans, expirera à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du présent conseil. Il est renouvelable une fois.

Affaire suivie par
Stéphane BOURDAGEAU
Directeur général des services

Téléphone
+33 (0)4 90 16 27 67

Courriel
dgs@univ-avignon.fr

La présente délibération est transmise à Monsieur le Recteur de région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Chancelier des Universités. Elle est également affichée sur les sites d'affichage règlementaires d'Avignon Université et publiée sur le site internet de l'établissement.

Avignon, le 4 décembre 2023

La Présidente de séance


Agnès VINET



Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le 4 décembre 2023